

### INFORMATIONS PROPRIÉTAIRE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### INFORMATIONS ANIMAL

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_  Mâle  Femelle

Identification : \_\_\_\_\_

Date d'entrée prévue : 

--	--	--	--	--	--

JJ/MM/AA

Date de sortie prévue : 

--	--	--	--	--	--

JJ/MM/AA

Nourriture :  Sec  Humide  Les deux

Problème de santé ? \_\_\_\_\_

Problème urinaire ? \_\_\_\_\_

Problème de comportement ? \_\_\_\_\_

Soins à effectuer ? \_\_\_\_\_

L'animal a-t-il la PIF ou FIV ? \_\_\_\_\_

### TARIF JOURNALIER

La facturation se fera au nombre de jours réels du séjour. Selon l'heure d'arrivée il sera compté une demie journée.  
L'admission de votre compagnon se fera après réservation et versement d'arrhes de 50% du prix du séjour, non remboursable en cas d'annulation de votre part.  
Il est possible de faire un devis.

### VACCINATIONS ET TRAITEMENTS

Lors de l'entrée de votre chat, vous devez être munis de leur carte de puçage et de leur carnet de santé de vaccination avec leurs vaccins à jour depuis plus de 15 jours et moins d'un an pour le TYPHUS, CORYZA ET LEUCOSE.  
Votre animal doit être traité contre les parasites internes et externes moins de 3 mois.  
A DEFAULT, il lui sera administré aux frais des propriétaires un vermifuge et un traitement anti-puces.  
La pension décline toute responsabilité si le chat a des parasites après le séjour en pension, ce qui serait dû au fait que le traitement anti-parasitaire effectué avant l'entrée n'aurait pas été efficace.  
Votre animal de plus de 6 mois doit être impérativement CASTRÉ ou STERILISÉ.

### SANTÉ

Vous devez nous informer sur l'état de santé de votre animal, ainsi que sur son caractère et ses habitudes. S'il a besoin de suivre un traitement il me sera possible de lui administrer si le chat coopère.  
La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès, mais s'engage à en avertir le propriétaire ou la personne à prévenir dans les meilleurs délais. S'il est constaté des signes suspects, l'animal sera examiné par le vétérinaire afin de suivre les prescriptions médicales éventuelles. Au cours du séjour de votre animal, vous donnez votre accord pour que votre compagnon soit examiné par le vétérinaire de Beaumont de Lomagne ( SCP VETERINAIRES OUDART ET MAILHO).  
Tous les frais de consultations, soins et déplacements seront à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs.

### ABANDON

Tout chat non repris à la pension 7 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire, et le chat sera amené à la SPA. ( ART 521-1 code pénal )

### RÉSERVATIONS ET PAIEMENT

Toute réservation ne sera effective qu'à réception des arrhes de 50 % du montant total.  
En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, le montant du séjour initialement prévu est dû.

### ANNULATION

Toute réservation ne sera validée qu'après réception des conditions générales approuvées, signées et datées, accompagnées du règlement des arrhes maximum 15 jours avant l'entrée de l'animal dans la pension ( 50% du prix du séjour). Non remboursable si annulation.

**Ce contrat entre en vigueur le jour de la signature et se prolongera tant que l'animal ou les animaux sus indiqués seront susceptibles d'être clients à la pension féline Moustache & Cie**

FAIT À \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire (précédé de la mention "lu et approuvé")

Signature C. SENTIER, Pension Féline Moustache & Cie